MODALITÉS DE PAIEMENT

- À votre institution financière. Notez que pour faire un paiement par Internet, il est nécessaire d'indiquer le numéro de référence de 18 chiffres inscrit à droite du numéro S.I.P.C. (numéro de matricule).
- Par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Lorraine accompagné du talon de remise, envoyé par la poste à l'attention du Service des finances et de la trésorerie ou déposé dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de l'hôtel de ville.
- Par carte de débit INTERAC, chèque ou en argent comptant au comptoir de perception de l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.

NOUVEAU
LES PAIEMENTS SONT MAINTENANT ÉTALÉS SUR 4 VERSEMENTS

1er versement :
7 mars 2018 ..... de 8 h 30 à 19 h

2e versement :
9 mai 2018 ..... de 8 h 30 à 19 h

3e versement :
11 juillet 2018 ..... de 8 h 30 à 19 h

4e versement :
10 octobre 2018 ..... de 8 h 30 à 19 h

SUBVENTION POUR LES AÎNÉS

Le gouvernement du Québec offre une subvention aux aînés qui ont subi une hausse significative de leur compte de taxes municipales. Une lettre sera acheminée aux propriétaires visés par ce programme d'ici le 28 février. Notez que ce programme s'adresse aux propriétaires âgés de 65 ans et plus ayant un revenu familial inférieur à 50 800 $ et possédant leur résidence depuis au moins 15 ans. La demande de subvention devra être faite lors de votre prochaine déclaration de revenus.

Information : www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/deductions/subventionhaussetaxesmunicipales.aspx

RAPPELS IMPORTANTS

- Veuillez noter qu'aucun reçu ne sera posté par la Ville.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre état de compte à votre créancier hypothécaire.
- Si votre compte de taxes comporte un arrérage (retard de paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Il est à noter que le numéro de référence de 18 chiffres pour le paiement du compte de taxes par Internet est inscrit à droite du numéro S.I.P.C. sur le talon de remise.
- Les mandats-poste ainsi que les chèques, postdatés ou non, sont acceptés.
- Dans le cas d'un chèque retourné par l'institution financière, des frais de 25 $ seront réclamés au contribuable par la Ville.
- La date d'encaissement est établie en fonction de la réception des paiements à l'hôtel de ville durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, tels que ceux effectués par Internet ou au guichet automatique, et ce, de façon non limitative, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées au compte bancaire de la Ville.
- Pour tout retard de paiement, des frais de 13 %, calculés quotidiennement, sont ajoutés au solde. Une pénalité de 0.5 % s'ajoute mensuellement jusqu'à un maximum de 5 % par année.

Ville de LORRAINE

Hôtel de ville
33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Téléphone : 450 621-8550
www.ville.lorraine.qc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi de 8 h 15 à 12 h

Explication du compte de **taxes municipales** 2018

Ville de LORRAINE

Chères Lorraines,
Chers Lorrains,

Votre conseil municipal est très fier de respecter son engagement de geler les taux de taxes pour l'année 2018. Il s'agit d'une deuxième année sans augmentation pour les contribuables lorrains. De plus, nous vous offrons, dès cette année, l'opportunité d'étaler vos paiements en quatre versements. Notre souhait d'accroître l'attractivité de la ville de Lorraine passe inévitablement par la compétitivité de notre taux d'imposition. Or, au cours des cinq dernières années, la variation moyenne a été limitée à 0,6 %, soit largement sous le taux d'inflation.

Les prévisions budgétaires de l'exercice financier s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2018 se chiffrent à 15 807 996 $. Considérant les particularités fiscales de notre ville et la faible croissance de nos revenus, qui est estimée à 0,7 % (122 883 $) en 2018, l'analyse rigoureuse et la priorisation des dépenses demeurent essentielles. De plus, nous faisons face à des hausses de coûts considérables de 6,1 %, soit de 299 223 $, qui sont attribuables à certaines ententes intermunicipales, notamment pour le transport en commun, avec la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

L'année 2018 s'annonce fort stimulante et représentative des années à venir. Nous vous réservons une foule de projets rassembleurs et mobilisateurs, mais surtout, nous nous engageons à maintenir l'excellence des services rendus à la population et à répondre à vos besoins, tout en respectant nos engagements, ainsi que nos politiques et leurs plans d'action. De ce fait, le conseil municipal prévoit investir cette année, 1 955 000 $ en matière de développement durable, plus spécifiquement pour la gestion des parcs et espaces verts, l'entretien des bâtiments ainsi que l'acquisition et le renouvellement d'équipements.

En terminant, notre équipe mettra en œuvre dès cette année les ressources pour réaliser les grands projets de mini complexe sportif et de résidence pour aînés afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population, tout en redorant l'image de notre ville.

Merci de votre confiance !

Jean Comtois
Maire

GEL DES TAUX DE TAXES

TAXES FONCIÈRES

(taux par tranche de 100 $ d'évaluation)

Taux de base	**0,6500 $**
Taxe spéciale – dette à l'ensemble	**0,1046 $**
Taxe spéciale – transport en commun	**0,0475 $**
Terrains vagues desservis	**1,3000 $**
Immeubles non résidentiels	**2,3429 $**

TARIFICATION DES SERVICES

Assainissement des eaux	**215 $**
Matières résiduelles	**225 $**
Forêt du Grand Coteau	**39 $**
Eau potable (150 000 litres et moins)	**150 $**
Assainissement des eaux – commerces	**0,3359 $/m³**
Matières résiduelles* condos	**25 $**

TAUX POUR UTILISATION EXCÉDENTAIRE EN 2017

par 1000 litres d'eau

De 150 000 à 225 000 litres	**0,2934 $**
De 225 000 à 450 000 litres	**0,6326 $**
Plus de 450 000 litres	**0,8251 $**

* Autres que déchets domestiques

RÉPARTITION DES **DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018**

Voirie, eau potable, matières résiduelles, égouts et épuration	3 757 175 $	23,76 %
Sécurité publique	2 931 067 $	18,54 %
Loisirs et culture	2 024 660 $	12,80 %
Frais de financement (capital et intérêts) et affectations	1 778 173 $	11,24 %
Gestion financière et autres	1 220 449 $	7,72 %
Aménagement du territoire, urbanisme, développement durable et environnement	953 193 $	6,03 %
Parcs et espaces verts	852 461 $	5,39 %
Transport collectif	766 959 $	4,85 %
Conseil municipal	461 159 $	2,92 %
Direction générale	436 670 $	2,76 %
Communication	357 975 $	2,26 %
Greffe	268 055 $	1,69 %

Pour plus d'information sur les prévisions budgétaires 2018, visitez le www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/budget-et-rapports-financiers.